



**Merci d'être là
pour elle !**

**vous.
est là pour
l'Église**

**CAMPAGNE ANNUELLE
DU DENIER
2019**



CÉLÉBRER

Nos prêtres célèbrent la messe et accueillent les familles dans les grands moments de leur vie : baptêmes, premières communions, professions de foi, mariages, funérailles...

Bien que peu nombreux, ils essaient d'être présents auprès de chaque personne qui souhaite être accompagnée dans son cheminement personnel et spirituel.

Dans notre diocèse, 25 prêtres, aidés de nombreux laïcs, animent nos communautés chrétiennes, notamment grâce à votre don au Denier.



ANNONCER

Dans nos paroisses et nos services diocésains, aux côtés des prêtres et des diacres, des laïcs salariés agissent chaque jour pour annoncer la Bonne Nouvelle à tous. Ils s'engagent pour transmettre la foi aux plus jeunes, organiser les rassemblements et les temps de prière, coordonner les équipes de bénévoles, assurer les responsabilités économiques et administratives...

Dans notre diocèse, 23 laïcs salariés sont rémunérés grâce au Denier.



SERVIR

L'Église veut assurer une présence fraternelle auprès des plus fragiles : personnes isolées, malades, en situation de handicap, démunies, en marge de notre société.

L'Église est présente grâce à l'engagement des prêtres, des diacres, des consacrés, des laïcs salariés mais aussi de tous les chrétiens engagés dans les paroisses et de l'ensemble des baptisés !



VOTRE SOUTIEN RÉGULIER AU DENIER DE L'ÉGLISE

Mandat de prélèvement SEPA à dater, signer et envoyer, accompagné de votre Relevé d'Identité Bancaire, dans l'enveloppe retour.

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE TULLE
21 avenue de la Bastille • BP 79 • 19002 Tulle cedex • Tél. : 05 55 26 22 16
www.correze.catholique.fr



> JE SOUTIENS LA MISSION DE L'ÉGLISE DANS LA DURÉE PAR MON DON RÉGULIER :

J'autorise l'Association diocésaine de Tulle à envoyer à ma banque les instructions suivantes pour que celle-ci débite mon compte :

- chaque mois, de 07 € 015 € 030 € 0 autre : €
- chaque trimestre, de 020 € 045 € 090 € 0 autre : €
- Prélevement le 15 du mois.
- Je désire un reçu fiscal.

Je joins à ce mandat mon RIB où figurent mes numéros IBAN et BIC.

> INFORMATIONS CONCERNANT LE BÉNÉFICIAIRE :

Association diocésaine de Tulle - ICS : FR80ZZZ440890

L'Association diocésaine de Tulle vous communiquera votre Référence Unique de Mandat (RUM), les informations relatives à vos prochains prélèvements, les contacts pour toute demande ou démarche concernant votre mandat de prélèvement (notamment vos droits au remboursement).

MES COORDONNÉES :

Mme Mlle M.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Paroisse (facultatif)

Fait à :

Le / /

Signature : (obligatoire)

INFORMATION À COMPLÉTER PAR LE DIOCÈSE :

RUM : (ne pas remplir)

L'IMPORTANCE DE VOTRE DON AU DENIER

LE MOT DE L'ÉVÊQUE

Chers amis,

Les prêtres et les laïcs salariés œuvrent au quotidien au service de l'Église pour l'annonce de l'Évangile. Ils sont présents, avec des diacres et des bénévoles, pour célébrer le Christ dans les moments de joie et de peine et sont disponibles pour le service de tous les chrétiens, y compris des plus fragiles.

Sans votre soutien financier, l'Église ne pourrait pas accomplir sa mission. En effet, pour cela elle ne peut compter que sur le don des catholiques.

Aussi, je me permets de solliciter, comme chaque année, votre participation à la collecte du Denier de l'Église.

Je vous remercie par avance de votre soutien si précieux et vous assure de ma prière.

† Francis Bestion,
évêque de Tulle

VOTRE DON,

DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS

- Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 66 % du montant de votre don au titre de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- **Le prélèvement à la source, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, ne modifie en rien cet avantage fiscal.**

EXEMPLE POUR UN DON DE

100 €



- > Vous recevrez un reçu fiscal pour justifier votre déduction.



JE DONNE PAR CHÈQUE

- 40 € 80 € 120 € 200 €
- autre :

(chèque à l'ordre de l'Association diocésaine de Tulle)

JE DONNE PAR PRÉLEVÈMENT

et je remplis le verso de ce bulletin.

- Je désire un reçu fiscal.

Merci d'envoyer votre don accompagné de ce bulletin directement au diocèse de Tulle à l'aide de l'enveloppe retour ou de le déposer à votre paroisse.



42
prêtres en activité
ou à la retraite

un don de
55 €

finance
1 jour de traitement
d'un prêtre (charges
sociales comprises)



23
salariés laïcs

diacre en vue du
sacerdoce presbytéral

1 LE DENIER, À QUOI ÇA SERT ?

À FINANCER LE TRAITEMENT
DES PRÊTRES
ET ASSURER LE SALAIRE
DES LAÏCS



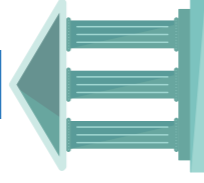
1

2

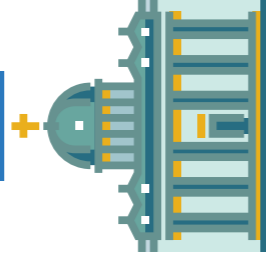
POURQUOI L'ÉGLISE
A-T-ELLE BESOIN
DU DON DE TOUS
LES CATHOLIQUES ?

CAR ELLE NE REÇOIT AUCUNE
SUBVENTION POUR ASSURER
SA MISSION

ÉTAT



VATICAN



3

COMMENT
PARTICIPER ?

EN DONNANT MAINTENANT !



EN LIGNE SUR

www.collecteudenedenier.fr

PAR CHÈQUE

à l'ordre de l'Association
diocésaine de Tulle.



PAR PRÉLEVÈMENT
AUTOMATIQUE

en remplissant le
mandat SEPA ci-joint.



POURQUOI PRÉFÉRER DONNER EN

PRÉLEVÈMENT AUTOMATIQUE ?

- > **Pour l'Église :**
 - **Anticiper**, en ayant une meilleure visibilité sur les ressources et la trésorerie.
 - **Suivre le rythme des dépenses** des rémunérations des prêtres et des laïcs salariés versées tous les mois.
 - **Réduire les frais de collecte** et utiliser encore plus de ressources pour l'annonce de l'Évangile.
- > **Pour les donateurs :**
 - **Manifester un engagement fort** en faveur de l'Église.
 - **Échelonner son soutien** : il est plus facile de donner des petites sommes chaque mois.
 - **Ne pas risquer d'oublier de donner.**
- > **Un prélèvement peut être modifié ou suspendu** à tout moment, sur simple demande par téléphone, e-mail ou courrier.

EN 2019, JE FAIS UN DON !

DE LA PART DE :

Mme Mlle M.

Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Paroisse (facultatif)

E-mail (facultatif)

Année de naissance (facultatif)

Si vous faites un don, les informations recueillies sur ce formulaire seront conservées durant la durée légale et enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association diocésaine pour la gestion des donateurs (envoi reçu fiscal, informations et appels à dons). Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Association diocésaine.

Année de naissance (facultatif)